

ANNEXE: TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE 2020-2021

	TARIFICATION
	Attestation de travail fournie par chacun des 2 parents ou le parent isolé
REGULIER	4.10 €
IRREGULIER	4.10 €
OCCASIONNEL	4.50 €
SANS REPAS REGULIER (sur justificatif)	0.60 €
SANS REPAS OCCASIONNEL (sur justificatif)	1.10 €

- 1. <u>En cas d'absence</u> : Les repas non décommandés <u>avant 8h</u> sont facturés.
- Sans inscription <u>OU</u> pour non respect de l'inscription 48h avant, le repas sera facturé 6.75€